CTSD du 08 avril 2020
PRÉPARATION DE LA RENTRÉE 2020 DANS L'ENSEIGNEMENT DU 1 er DEGRÉ

I – PRIORITES DE LA POLITIQUE EDUCATIVE POUR LES ECOLES

A- Une ambition renforcée pour le 1 er degré

L'effort en faveur du 1er degré permet d'agir dès les premières années de la scolarité pour favoriser la maîtrise des savoirs fondamentaux car, encore aujourd'hui, trop d'élèves sont en difficulté à l'issue du primaire. Réduire les difficultés précoces contribue à améliorer les résultats à tous les niveaux et sur toute la durée de la scolarité.

Dans un contexte de baisse démographique (environ -50 000 élèves à la rentrée 2020) et de création de 440 emplois dans le 1er degré, le budget 2020 va permettre :

- de limiter progressivement à 24 élèves par classe, à partir de la rentrée scolaire 2020, les effectifs des classes de grande section, CP et CE1
- de ne fermer aucune école rurale (sauf accord du maire)
- d'étendre progressivement aux grandes sections le dédoublement des classes en éducation prioritaire, soit 150 000 élèves concernés en plus des 300 000 élèves déjà bénéficiaires à la rentrée scolaire 2019, en CP et CE1, en éducation prioritaire
- d'accueillir 26 000 élèves supplémentaires, avec l'abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire à trois ans, en application de la loi Pour une École de la confiance.

La répartition des emplois dans le département à la rentrée 2020 devra permettre notamment de renforcer les dispositifs déjà en place afin d'améliorer la réussite scolaire dans le cadre de la mise en œuvre des politiques nationale, académique et départementale.

B- Les moyens alloués et les effectifs

Pour la rentrée scolaire 2020, la dotation ministérielle en emplois du 1er degré, affectés à l'académie de Strasbourg est équivalente à celle de l'année passée. Le département dispose de 8 ETP supplémentaires par redéploiement des moyens entre les deux départements. Le nombre total de postes dans le département est de 3799,18 ETP. Les effectifs attendus pour la rentrée 2020 dans le département sont en baisse de 472 élèves par rapport au constat des effectifs de la rentrée 2019.

C- Repères et méthode d’étude

Les documents d’accompagnement présentent la situation de l’ensemble des écoles du département, sous la forme de juin 2019, en fonction du type d’écoles :
- RPI concentrés monolingues
- RPI concentrés bilingues
- RPI dispersés monolingues
- RPI dispersés ayant des classes bilingues
- Ecoles maternelles monolingues
- Ecoles maternelles ayant des classes bilingues
- Ecoles élémentaires monolingues
- Ecoles élémentaires ayant des classes bilingues
- Ecoles primaires monolingues
- Ecoles primaires ayant des classes bilingues.

Les écoles sont classées par nombre décroissant de classes monolingues, avec une répartition par niveau des effectifs d’élèves prévus par les directeurs.

D- Politique départementale de répartition de la dotation d’emplois

L’étude pour la répartition des moyens tient compte chaque année de plusieurs nécessités :
- traiter avec équité l'ensemble des situations du département, à structure comparable
- analyser de façon particulière chacune de ces situations.

Cet exercice s'appuie sur un travail étroit de concertation avec les acteurs qui instruisent le dossier sur le terrain, à savoir les Inspecteurs de l'Education Nationale, les directeurs d’école, mais aussi avec les partenaires de l'école, élus et parents d'élèves. Il ne saurait s'agir uniquement d'un exercice technique mais bien d'un acte de politique éducative guidant les choix effectués et éclairant les décisions prises.
Cette année, la politique départementale de répartition des emplois s'appuie sur plusieurs objectifs majeurs, dans le cadre de la politique nationale en faveur du 1 er degré et dans la continuité de la politique menée en préparation de la rentrée 2018.

1) 100% de réussite à l’école primaire

I. Le dédoublement des classes de CP et des classes de CE1 dans les écoles
élémentaires et primaires relevant de l’Education prioritaire (REP et REP+),
est achevé à la rentrée 2019 avec le déploiement du dispositif pour les classes de CE1 en REP. Le bilan départemental à la rentrée 2019 se décompose ainsi :

A. **En REP+ :**
92 classes « CP dédoublés » (11 dans les écoles de la ville de Colmar et 81 dans celles de Mulhouse).

90 classes « CE1 dédoublés » (10 dans les écoles de la ville de Colmar et 80 dans celles de Mulhouse).

B. **En REP :**
12 classes « CP dédoublés » (7 dans les écoles de la ville de Colmar et 5 dans celles de Mulhouse).
11 classes « CE1 dédoublés » (7 dans les écoles de la ville de Colmar et 4 dans celles de Mulhouse).

Ce bilan totalise donc 205 postes avec une mise en place progressive de ce dispositif depuis la rentrée 2017.

C. **Ecoles dites « orphelines » :**
Pour la rentrée 2020, la DSDEN a pu prendre en compte dans son étude la situation particulière de l'école maternelle Porte du Miroir et de l'école élémentaire KLEBER à Mulhouse. Les classes de CP et CE1 de l'école KLEBER seront dédoublées.

II. Moyens de remplacement supplémentaires en REP+ pour le dispositif « 100% réussite au CP/CE1 ».

En dépit d'une légère baisse des effectifs en CP et en CE 1, les moyens de remplacement ouverts antérieurement ont pu toutefois être maintenus dans les écoles élémentaires et primaires REP+ pour la rentrée 2020.

III. Projet innovant à Mulhouse
A l'ouverture de la nouvelle école primaire Illberg de Mulhouse (projet innovant à la rentrée 2019), 4 postes ont été créés (1 en maternelle et 3 en élémentaire).
Pour la rentrée 2020, il est attendu 170 élèves (70 élèves de plus que la prévision du directeur) et 3 moyens supplémentaires sont octroyés dont 2 en maternelle et 1 en élémentaire.

2) Limiter à 24 élèves par classe, à partir de la rentrée scolaire 2020, les effectifs des classes de grande section, CP et CE1

La ventilation des moyens permet d'avancer progressivement vers cet objectif. En 2020, le nombre de classe à moins de 24 élèves augmente.

3) Le dédoublement des classes grande section en éducation prioritaire

Les dédoublements de GS en éducation prioritaire et la diminution des effectifs en GS, avec le maximum de classes à 24 élèves seront mis en œuvre progressivement, comme prévu, en veillant à bien à l'échange avec les élus locaux, notamment sur les questions de locaux scolaires et de postes d'ATSEM.

4) Accueillir des élèves supplémentaires, avec l'abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire à trois ans

A ce jour, il est constaté un écart de +222 élèves par rapport à la prévision ministérielle. La préparation de la rentrée 2020 permettra quoi qu'il en soit d'accueillir 100% des enfants de 3 ans conformément à l'article 11 de la loi Pour une école de la confiance.

5) L'école inclusive : accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers

La scolarisation de tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit garanti par la loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
La mise en œuvre de cette loi nécessite encore des ajustements pour renforcer les dispositifs :

Ouverture de 7 postes dont :
- 5 Ulis école
- 1 poste Unité d'enseignement Autisme
- 1 poste enseignant référent

6) Politique de formation

Le soutien à la certification conduit à augmenter de manière importante le nombre de PEMF à la rentrée 2020 ; afin de leur permettre d'exercer pleinement leur mission de formateur notamment pour l'accompagnement des stagiaires, 2 ETP sont prévus pour les modulations des services des maitres formateurs.

II – RESTRUCTURATION DU RESEAU DES ECOLES

PROJETS DE REGROUPEMENTS ET/OU FUSIONS DE DIRECTIONS D'ECOLES (à l'étude) :

Circonscription d'Altkirch :
- Projet de RPC à la **rentrée 2022** entre les écoles du RPI Oltingue Biederthal Wolschwiller, le RPI Fislis Bettlach Linsdorf avec l'adhésion des communes de Kiffis, Lutter et de Raedersdorf.
- Projet de regroupement concentré entre le RPI Emlingen Heiwiller Schwoben Obermorschwiller et les communes de Tagsdorf et de Wittersdorf à la **rentrée 2021**.
- Projet de RPC pour le RPI dispersé entre les communes de Ferrette, Winkel, Ligsdorf, Bendorf, Lucelle et adhésion de la commune de Sondersdorf à la **rentrée 2021**.
- Projet de RPC à la **rentrée 2021** entre les écoles du RPI Durmenach Bouxwiller Roppentzwiller Werentzhouse.

- Projet de RPI entre les communes de Hirsingue (école L'Envol du Petit Prince) et de Heimersdorf.
- Projet d'adhésion de la commune de Durlinsdorf au RPI Courtavon Levoncourt Liebsdorf Oberlarg.

Circonscription d'Andolsheim :
- Projet de fusion de direction entre l'école maternelle et l'école élémentaire de Sundhoffen. Direction 6 classes en élémentaire.
-Projet d'extension du RPI Nambsheim Geiswasser avec la commune de Balgau et projet de fusion de direction entre l'école primaire Les Muguets de Balgau avec les écoles primaire et élémentaire du RPI Nambsheim Geiswasser.

Circonscription de Colmar :
- Projet de fusion de direction entre l'école maternelle Louis Pasteur et l'école élémentaire Louis Pasteur de Colmar pour la **rentrée 2020.**
Décharge complète pour accompagner la fusion (13 classes) en élémentaire (si fusion, incidence décharge de direction +0,42).

Circonscription d'Illfurth :
- Projet d'élargissement du RPI Hagenbach Gommersdorf avec le RPI Eglingen Buethwiller Balschwiller **pour la rentrée 2021**.

Circonscription de Riedisheim :
- Projet de fusion de direction entre l'école maternelle de Koetzingue et l'école primaire de Rantzwiller à la **rentrée 2020**. Direction élémentaire bilingue à Rantzwiller (4 classes).
- Projet de fusion de direction entre l'école maternelle Les Romains et l'école élémentaire Les Romains de Rixheim à la **rentrée 2020** (si fusion, incidence décharge de direction +0,25).
- Projet de fusion de direction entre l'école maternelle Centre et l'école élémentaire Centre de Rixheim à la **rentrée 2020** (si fusion, incidence décharge de direction +0,25).

Circonscription de Saint-Louis :
- Projet de construction d'un nouveau grand groupe scolaire à Huningue. Ce futur groupe devrait être mis en service en plusieurs phases, **échelonnées de 2023 à la fin de la décennie.**

Circonscription de Thann :
- Projet de RPC **rentrée 2022** entre les communes du RPI Hecken Diefmatten Falkwiller Gildwiller.
- Projet de RPC **rentrée 2021-2022** entre les communes du RPI de la petite Doller (Asapch-le-Bas, Aspach-Michelbach et Schweighouse-Thann - école primaire du RPI)
- Projet de RPC **rentrée 2021-2022** entre les communes du RPI Dolleren Oberbruck Rimbach-près-Masevaux Sewen, les communes du RPI Kirchberg Sickert Wegscheid et l'école élémentaire de Niederbruck.
- Projet de fusion de direction entre les écoles du RPI Bourbach-le-Bas/Roderen à la **rentrée 2021**.

- Projet de regroupement dispersé à 5 communes entre les écoles des communes du RPI Husseren-Wesserling/Mitzach, les communes du RPI Mollau Storckenshon Urbès et la commune de Fellering à la **rentrée 2021**.
- Projet de fusion de direction entre les écoles du RPI Leimbach/Rammersmatt à la **rentrée 2021**.
- Projet de fusion de direction entre l'école maternelle et l'école élémentaire du RPI Willer-sur-Thur/Goldbach-Altenbach à la **rentrée 2021.**

CREATION DE REGROUPEMENTS ET FUSIONS DE DIRECTIONS D'ECOLES (actés) :

Circonscription d'Andolsheim :
- Fusion de direction entre l'école maternelle Les Tilleuls et l'école élémentaire Les Oliviers de Horbourg-Wihr.
Direction 4 classes en élémentaire en conformité avec la délibération du conseil municipal de la commune de Horbourg-Wihr en date du 17/02/2020 pour la rentrée 2020.
L'école primaire s'intitulera Groupe Scolaire des Oliviers (incidence décharge de direction +0,25).

Circonscription de Guebwiller :
- Fusion de direction entre l'école maternelle Saint-Exupéry et l'école élémentaire Jeanne Bucher de Guebwiller.
En conformité avec la délibération de la ville de Guebwiller en date du 19/12/2019 pour la rentrée 2020.
Direction 9 classes en élémentaire (incidence décharge de direction +0,08).

Circonscription d'Illfurth :
- Fusion de direction entre l'école maternelle Les Castors et l'école élémentaire La sirène de l'Ill de Brunstatt-Didenheim.
Direction 6 classes en maternelle en conformité avec la délibération du conseil municipal de la commune de Brunstatt-Didenheim en date du 14/11/2019 pour la rentrée 2020.
- Création d'un regroupement pédagogique dispersé entre les communes de Chavannes-sur-l'Etang et de Montreux-Vieux et fusion de direction de l'école primaire de Chavannes-sur-l'Etang avec l'école primaire de Montreux-Vieux avec direction unique (7 classes – décharge de direction 0.25) à Montreux-Vieux à compter de la rentrée 2020.
En conformité avec les délibérations des conseils municipaux de Montreux-Vieux en date du 12/11/2019 et du 31/01/2020, et, de Chavannes-sur-l'Etang en date du 10/01/2020.

Circonscription de Riedisheim :
- Fusion de direction entre l'école maternelle de Geispitzen et l'école élémentaire de Waltenheim à la rentrée 2020.
Direction en maternelle à Geispitzen (3 classes).
En conformité avec les délibérations des conseils municipaux des communes de Waltenheim en date du 02/03/2020 et de Geispitzen en date du 09/03/2020.

Circonscription de Saint-Louis :
- Création d'un regroupement pédagogique intercommunal concentré et fusion de direction entre l'école primaire de Ranspach-le-Bas, les écoles maternelle et élémentaire de Michelbach-le-Bas avec le nouveau groupe scolaire Les Coquelicots de Michelbach-le-Bas à la rentrée 2020 (incidence décharge de direction +0.25).
En conformité avec les délibérations des conseils municipaux des communes de Ranspach-le-Bas en date du 24/01/2020 et de Michelbach-le-Bas en date du 20/02/2020.

Action 1 – ENSEIGNEMENT PREELEMENTAIRE

- **Fermetures d'écoles**

- Projet de fermeture de l'école maternelle Jean Giono d'Illzach. En attente de la délibération du conseil municipal de la ville d'Illzach.

- Projet de fermeture de l'école maternelle La Croix-Marie de Kingersheim. En attente de la délibération du conseil municipal de la ville de Kingersheim.

- **Classes LCR**

- Transformation d'une classe bilingue LCR maternelle en classe d'application à l'école primaire Les Châtaigniers d'Issenheim

- Transformation de la classe bilingue ordinaire en classe bilingue LCR en maternelle à l'école primaire Les Tilleuls de Buschwiller

Action 2 – ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE

- **Ouverture d'école**

Ouverture du nouveau groupe scolaire Les Coquelicots du RPC Michelbach-le-Bas/Ranspach-le-Bas à la rentrée 2020. Direction 5 classes à Michelbach-le-Bas (décharge de direction +0.25).

- **Dispositif classes « CP dédoublé » et « CE1 dédoublé » :**

Ouvertures de 2 classes « CP dédoublé » en REP+ :
- Ouverture de la 5 ème classe à l'école élémentaire Furstenberger Mulhouse
- Ouverture de la 4 ème classe au groupe scolaire Brossolette Mulhouse

Fermetures de 6 classes « CP dédoublé » en REP+ :
- Fermeture de la 6 ème classe à l'école élémentaire Saint-Exupéry Colmar
- Fermeture de la 7 ème classe à l'école élémentaire Thérèse dMulhouse

- Fermeture de la 6 ème classeà l’école élémentaire Cour de Lorraine Mulhouse
- Fermeture de la 6 ème classe à l’école élémentaire Koechlin Mulhouse
- Fermeture de la 5 ème classe à l’école élémentaire Nordfeld Mulhouse
- Fermeture de la 6 ème classe au groupe scolaire Henri Sellier Mulhouse

Ouverture de 3 classes « CE1 dédoublé » en REP+ :
- Ouverture de la 6 ème classe à l’école élémentaire Saint-Exupéry Colmar
- Ouverture de la 7 ème classe à l’école élémentaire Thérèse Mulhouse
- Ouverture de la 5 ème classe à l’école élémentaire Nordfeld Mulhouse

Fermetures de 3 classes « CE1 dédoublé » en REP+ :
- Fermeture de la 6ème classe à l’école élémentaire Wolf Mulhouse
- Fermeture de la 5ème classe à l’école élémentaire Paul Stintzi Mulhouse
- Fermeture de la 4ème classe au groupe scolaire Jean Wagner Mulhouse

Fermeture d’une classe « CP dédoublé » en REP :
- Fermeture de la 4 ème classeau Groupe Scolaire Dornach Mulhouse

Ecole orpheline : école élémentaire Kléber à Mulhouse :
- Ouverture de 4 classes « CP dédoublé »
- Ouverture de 4 classes « CE1 dédoublé »
- Fermeture de 7 postes et ouverture d’un poste d’adjoint élémentaire transformation du poste « plus de maîtres que de classes »)

- **Postes de direction :**

<u>Circonscription d’Andolsheim :</u>
- Transformation d'un poste d'adjoint en poste de direction à l'école élémentaire de Wickerschwihr
Incidence décharge de direction -0,25 à l'école élémentaire de Fortschwihr
- Transformation du poste d'adjoint en poste de direction à l'école élémentaire de Durrenentzen
- Transformation du poste d'adjoint en poste de direction à l'école élémentaire d'Urschenheim
Incidence décharge de direction -0,25 à l'école élémentaire de Widensolen

<u>Circonscription de Mulhouse 1 :</u>
- Transformation d'un poste d'adjoint bilingue en poste d’adjoint monolingue à l’école maternelle Plein Ciel de Mulhouse 1. Le poste de direction est un poste LCR avec décharge de direction 0,50 (9 classes).

<u>Circonscription de Riedisheim :</u>
- Transformation d'un poste d'adjoint bilingue en poste d’adjoint monolingue à l’école primaire de Rantzwiller. Le poste de direction est un poste LCR avec décharge de direction 0,25 (4 classes).

- **Classes LCR :**

- Transformation de la classe bilingue LCR en classe bilingue ordinaire en élémentaire à l’école primaire intercommunale Arcabas du RPI Ferrette/Ligsdorf/Bendorf/Lucelle/Winkel
- Transformation d’une classe bilingue ordinaire en classe bilingue LCR à l’école élémentaire Henri Matisse de Mulhouse 1
- Transformation d’une classe bilingue ordinaire en classe bilingue LCR à l’école élémentaire Nordfeld de Mulhouse 2
- Transformation de la classe bilingue ordinaire en classe bilingue LCR à l’école élémentaire de Neuf-Brisach
- Transformation d'une classe bilingue ordinaire en classe bilingue LCR en élémentaire à l’école primaire Du Centre de Pfastatt

Action 3 – BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS

I. **Unité pédagogique d’élèves arrivants allophones (UPE2A)**

• Fermeture d’un poste UPE2A implanté à l'école élémentaire Koechlin de Mulhouse 3 (transféré vers le collège Saint-Exupéry de Mulhouse (BOP 141).
• Régularisation rentrée 2019 : fermeture du poste UPE2A implanté à l'école primaire Ernest Widemann de Saint-Louis (transféré vers le collège Schikelé de Saint-Louis (BOP 141).
• Transfert du poste UPE2A de l'école élémentaire Kléber de Mulhouse vers le groupe scolaire Victor Hugo de Mulhouse
• Transfert d'un demi-poste UPE2A du groupe scolaire Victor Hugo de Mulhouse vers le groupe scolaire Jean Wagner de Mulhouse
• Ouverture d’un demi-poste à l’école élémentaire Galilée de Saint-Louis

II. **Ulis école**

- Ouverture d’une Ulis école à l’école élémentaire Adolphe Hirn de Colmar
- Ouverture de la 2ème Ulis école à l’école élémentaire Célestin Freinet de Mulhouse 3
- Ouverture d’une Ulis école à l’école primaire Rhin-Arc-en-Ciel de Fessenheim
- Ouverture d’une Ulis école à l’école élémentaire Pierre et Marie Curie d’Illzach (poste transféré de l’IDSD « Le Phare » d’Illzach).
- Ouverture d’une Ulis école à l’école élémentaire Bungert de Thann

III. **Postes ASH**

• Ouverture d’un poste "Unité d'enseignement Autisme" à l’école maternelle Sébastien Brant de Colmar
• Ouverture d’un poste professeur référent (implantation à définir).

IV. **Etablissements spécialisés :**

- Transfert de la classe thérapeutique de l'école élémentaire Kléber Mulhouse vers le centre hospitalier de Rouffach
- Transfert du poste Appui à la continuité pédagogique, de l'école élémentaire Jean-Jacques Waltz de Colmar vers l'hôpital de Colmar
- Transfert du poste « Unité d'enseignement autisme maternelle » de l'école primaire Haut-Poirier de Mulhouse vers l'IME de Bollwiller
- Fermeture de 2 postes d'adjoint Option A de l'IDSD Le Phare d'Illzach

V. **RASED :** Psychologue

- Régularisation rentrée 2019 : le poste de Psychologue anciennement rattaché à l'école primaire Nathan Katz de Habsheim est rattaché au Groupe Scolaire Picasso-Jacques Schmidt de Sierentz

Action 4 – FORMATION

Postes destinés au renforcement des PEMF

- Création de 6 supports de décharge de PEMF soit 2 ETP (implantation à définir).

- Circonscription de Colmar : transformation du demi-poste mission lecture en demi-poste formateur

Action 5 – REMPLACEMENT

Postes ZIL :

Transfert du poste ZIL de l'école Jacques-Yves Cousteau de Chavannes-sur-l'Etang vers l'école de Montreux-Vieux (fusion).

Action 6 – PILOTAGE – ENCADREMENT

Nouvelle école avec maintien décharge de direction à titre exceptionnel :

Circonscription d'Altkirch :
- Ecole primaire Arcabas du RPI Ferrette/Ligsdorf/Bendorf/Lucelle/Winkel : 0.5 au lieu de 0.33.

Circonscription de Wittelsheim :
- Ecole primaire Alfred Giess de Morschwiller-le-Bas : 1 au lieu de 0.50 (à titre exceptionnel).

Décharges de direction à titre exceptionnel reconduites :

Circonscription de Colmar :
-Ecole élémentaire Adolphe Hirn (9 classes) : 0.5 au lieu de 0.33 (au titre de la difficulté scolaire)
- Ecole primaire Georges Wickram (9 classes)0.5 au lieu de 0.33 (au titre d'une école exclusivement bilingue).

Circonscription d'Ingersheim :
- Ecole élémentaire André Aalberg de Sainte-Marie-aux-Mines (7 classes) : 0.5 au lieu de 0.25 (au titre de la difficulté scolaire).

Circonscription de Mulhouse 1 :
- Ecole maternelle « De La Cité » (3 classes): 0.25 au lieu de 0 (au titre de la difficulté scolaire)

Circonscription de Saint-Louis :
- Ecole primaire de Hésingue (13 classes) : 1 au lieu de 0.50 (décharge complète pour accompagner la fusion).

Circonscription de Wintzenheim :
- Ecole élémentaire de Munster (10 classes) : décharge complète au lieu de 0.5 (CADA, Ulis et coordonnateur PIAL)
- Ecole élémentaire Xavier Gerber de Rouffach (9 classes) : 0.5 au lieu de 0.33 (CADA et Ulis),
- Ecole élémentaire La Dame Blanche de Wintzenheim (11 classes) : 0.75 au lieu de 0.50 (maintien +0.25 au titre du musée du Linge).

Action 7 – PERSONNELS EN SITUATIONS DIVERSES

Circonscription de Colmar : transformation du demi-poste « mission lecture » en demi-poste « formateur ».